



LE RAID DES ALPILLES
EDITION 2019
REGLEMENT GENERAL

1: DEFINITION ET OBSERVATION DES REGLES.

**Le Raid des Alpilles est une épreuve Cycloportive
Elle est organisée à Saint Rémy de Provence (13), le Dimanche 17 Mars 2019.
Elle figure au calendrier national de la F.F.C et est ouverte aux licenciés et
Non licenciés.
L'épreuve est organisée par le Vélo Club des Alpilles en partenariat avec Vélo
Concept sur un parcours unique de 100 kms.**

L'épreuve est conforme :

- Au Décret 55- 1366 du 18 Octobre 1955 intitulé Règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique et à la circulaire NOR INT/D/04/00063C du 25 Mai 2004, qui reprend le Décret 55, stipulant la reconnaissance officielle des Cycloportives.**
- Aux Règles techniques pour l'organisation d'une Cycloportive, texte validé par les Présidents des Fédérations concernées, le 8 Décembre 2006 au CNOSF**

**Les participants au Raid des Alpilles sont tenus de prendre connaissance et d'observer en toute circonstance le règlement général de l'épreuve.
En cas de litige sur son application, l'ignorance de ces règles ne saurait en aucun cas constituer une excuse justifiable.**

2: CONDITIONS DE PARTICIPATION.

L'épreuve est ouverte aux coureurs de toutes nationalités licenciés et non licenciés cyclistes et cyclosporifs âgé(e)s de 18 ans dans l'année et plus (Nés avant le 01/01/2001).

Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport du 5 avril 2006, sur la loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte anti-dopage, la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations Cyclistes est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFC, FF Tri, FSGT,UFOLEP) portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication au cyclisme en compétition, ou pour les non licenciées auxquelles l'épreuve est ouverte, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an , au 17 Mars 2019.

Les pratiquants licenciés FFC devront joindre à leur inscription, la photocopie de leur licence en cours (2018 ou 2019), et s'engager à la présenter lors de la remise de leur dossard. Les autres concurrents (Licenciés autres fédérations et non licenciés) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition" et datant de moins de 1 an à la date du 17 Mars 2019, ce certificat médical pourra être fourni à posteriori de la date d'inscription et/ou présenté sur place lors de la remise du dossard.

Les mineurs de 17 ans révolus (catégories juniors) pourront participer sur présentation d'une autorisation parentale.

L'organisateur étant dégagé de toute responsabilité dans le cas d'incident de santé d'un participant, avant, pendant et après l'épreuve.

3: INSCRIPTION.

L'inscription au RAID DES ALPILLES peut se faire par Internet sur les sites internet.

<http://www.raiddesalpilles.com>

<http://www.ats-sport.com>

<http://www.bikenconnect.com>

Cette inscription peut également être effectuée par courrier postal, après demande et envoi du formulaire d'inscription ou par téléchargement du formulaire en ligne sur les sites Internet.

Pour être validé le formulaire d'inscription retourné, doit être accompagné des justificatifs demandés et du règlement correspondant selon les modalités indiquées.

Tout dossier d'inscription incomplet sera mis en attente, avant réception des pièces manquantes et traité à la permanence de l'épreuve au Guichet « Dossiers incomplets ».

Les inscriptions seront closes le 15 Mars 2019, l'inscription sur place au tarif majoré sera possible à la permanence de l'épreuve le Samedi 16 Mars et le dimanche 17 matin (avant 8 h 30) 2019.

L'inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne sera accordé.
Le montant de l'inscription pour tous participants est fixé à:

INSCRIPTION INDIVIDUELLE HOMMES :

40 Euros jusqu'au 31 Décembre 2018.

35 Euros Licencié FFC

**45 Euros, Entre le 1er Janvier et le 15 MARS 2019.
40 Euros Licencié FFC**

50 Euros, sur place les 16 et 17 Mars

INSCRIPTIONS CLUBS/TEAMS : A PARTIR DE 6 INSCRITS:

**30 EUROS/INSCRIPTION INDIVIDUELLE> LICENCIES FFC Jusqu'au 31
Décembre 2018**

35 EUROS/INSCRIPTION INDIVIDUELLE> AUTRES

**35 EUROS/INSCRIPTION INDIVIDUELLE> LICENCIES FFC Entre le 1^{er} Février et
le 15 Mars 2019**

40 EUROS/INSCRIPTION INDIVIDUELLE > AUTRES

50 EUROS/INSCRIPTION POUR TOUS, SUR PLACE

TARIF DES INSCRIPTIONS FEMININES TOUTES CATEGORIES :

25 EUROS AVANT LE 31 DECEMBRE 2018

30 EUROS ENTRE LE 1^{er} JANVIER ET LE 15 MARS 2019

35 EUROS SUR PLACE

4: ASSURANCES RESPONSABILITES.

Chaque participant devra être en possession d'une assurance individuelle accident ou responsabilité civile personnelle, soit par le biais d'une licence délivrée par une fédération sportive, soit à titre privé. Tout participant s'y engage en signant le formulaire d'inscription et reconnaît avoir pris connaissance de l'offre proposée par l'organisateur sur le formulaire d'inscription. L'organisateur ne saurait donc être tenu responsable en cas de manquement à cet engagement et par conséquent en cas d'incident ou de sinistre survenu au participant, avant, pendant ou après l'épreuve.

Dans le même cadre, la responsabilité individuelle de tous les collaborateurs, assistants et membres de l'équipe d'organisation, ne saurait être engagée avant, pendant ou après l'épreuve.

5. REGLES SPORTIVES:

Le RAID DES ALPILLES se déroulera sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C), les règles sportives seront issues des Règles techniques pour l'organisation d'une Cyclo sportive.

Les Catégories d'âges Hommes et Femmes des participants sont les suivantes,

Cat M1/F1: 18/34 ans

Cat M2/F2: 35/39 ans

Cat M3/F3: 40/44 ans

Cat M4/F4: 45/49 ans

Cat M5/F5: 50/54 ans

Cat M6/F6: 55/59 ans

Cat M7/F7: 60/64 ans

Cat M8/F8: 65/69 ans

Cat M9/F9: + 70 ans

Cat H: Handisports

Les catégories seront identifiées par des dossards de couleurs différentes, selon des codes couleurs aux normes internationales (UCI)
Les Professionnels en activité sont admis sur invitation.

Un classement par catégorie sera effectué, de même qu'un classement scratch H et D.

6: DIRECTION DE L'ÉPREUVE.

L'épreuve sera coordonnée par un Directeur d'épreuve, qui sera assisté par plusieurs commissaires accrédités, qui seront en permanence sur l'itinéraire, depuis le départ et jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent.

La FFC pourra déléguer 1 ou plusieurs délégués dont le rôle sera défini en coordination avec la direction sportive de l'épreuve.

7: SECURITE ET PROTECTION DES PARTICIPANTS.

L'épreuve bénéficiera d'une sécurité course avec motards et protection aux carrefours non prioritaires

Selon l'arrêté Préfectoral et après reconnaissance finale des parcours, une privatisation de la route sera demandée pour la première heure de course.

Plus généralement, il est demandé de respecter intégralement les règles du code de la route

Un car "balai" et/ou un véhicule "Fin d'épreuve" clôtureront le dispositif mobile de l'épreuve.

Une demande de Convention sera adressée à la Gendarmerie nationale afin de renforcer le dispositif mobile de l'épreuve, qui sera encadrée par un groupe important de motards spécialisés dans la sécurité des épreuves sportives sur la voie publique, un dispositif classique de signaleurs étudié sera mis en place par l'organisateur à tous les carrefours non prioritaires et dans les zones jugées délicates pour la sécurité des participants (entre autres, traversées de villages).

8: MODALITES DE DEPART ET DELAIS.

Le départ sera donné à 9 heures 30 pour toutes les catégories Hommes, y compris les Handisports.

Les féminines de toutes catégories partiront à 9 heures 40 sur un parcours identique, l'épreuve féminine s'intégrant comme seconde manche du Challenge Cyclosportif féminin CHULLANKA LADIES GRANFONDO (voir site web pour informations)

Le lieu exact du départ et d'arrivée est situé, Avenue Fauconnet, Saint Remy de Provence et seront définis ultérieurement. Les horaires pourront être réévalués en fonction des conditions du moment, chaque participant sera informé en préalable lors du retrait du dossier de participation.

Des délais seront établis pour accomplir les parcours, la fermeture du contrôle d'arrivée sera effective sur la base de l'avancée du véhicule de fermeture qui sera calculée à la moyenne horaire de 22 Km/h.

Tout participant qui sera doublé par le véhicule de fermeture sera considéré comme hors cadre de l'épreuve et poursuivra sa route sous son entière responsabilité.

9: PERMANENCE DE L'ÉPREUVE.

La permanence de l'épreuve sera ouverte la veille de l'épreuve, Mas de Jonquerolles, Chemin de Chalamon, Saint Rémy de Provence, soit le Samedi 16 Mars de 14 à 19 heures et le Dimanche 17 Mars de 6 à 9 heures.

10: NUMERO D'URGENCE.

Un numéro d'urgence sera communiqué aux participants, ce numéro ne devra être utilisé que dans le cas de sinistre ou lorsqu'un participant nécessiterait une assistance médicale.

11: ANIMATIONS ET PRESTATIONS ASSOCIEES.

Avec les droits d'inscription, tout participant au Raid des Alpilles aura droit aux prestations suivantes:

- Dossier de participation et prestations sportives associées.
- Goodies de l'organisation et de ses partenaires.
- Repas de clôture (à partir de 13 heures 30) et protocole de remise des récompenses, Dimanche 17 Mars à partir de 16 heures.

La participation au repas de clôture pourra être accordée aux accompagnants après achat d'un ticket au guichet spécifique, ouvert pendant la permanence la veille et le matin avant l'épreuve, aucun ticket ne pourra être délivré à l'issue de l'épreuve.

12:COMPORTEMENT PENDANT L'EPREUVE.

Tout participant doit avoir un comportement de sportif responsable et fairplay durant l'épreuve envers les autres concurrents et sur la question de ses déchets personnels.

Un dispositif spécial sera mis en place pour assurer la gestion globale des déchets et la protection des sites, la Patrouille Green Cycling Eco Cyclo sera particulièrement attentive au comportement des participants durant l'épreuve, en cas de comportement polluant, le participant pourra être averti puis mis hors course selon dispositions prises par les Commissaires de l'épreuve.

13: CONTROLE MEDICAL.

Suivant les règles sportives internationales et nationales, les participants pourront faire l'objet de contrôles médicaux à l'issue de l'épreuve, une infraction à ces contrôles ou le refus de s'y soumettre, entraînera la disqualification immédiate du participant concerné et les conséquences légales qui s'y rattachent.

14: MATERIEL ET EQUIPEMENT.

Le matériel utilisé par les participants devra être conforme aux règles générales qui régissent les épreuves cyclistes sur route.

Les prolongateurs de guidon de type Triathlon sont interdits. Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les participants pendant toute la durée de l'épreuve.

15: VEHICULES D'ASSISTANCE.

Les véhicules d'assistance accrédités seront essentiellement affectés à la sécurité, au service médical et à la direction sportive de l'épreuve, tout autre

véhicule personnel et non accrédité par l'organisation est interdit à l'intérieur du dispositif mobile de l'épreuve.

La présence de véhicules personnels pourra entraîner la disqualification des participants concernés.

16: MEDIAS, DROITS D'IMAGE.

L'organisateur se réserve un droit à images exclusif durant toute la durée de l'épreuve et ce concernant tous les participants inscrits.

Des contrats spécifiques de droits pourront être conclus avec les participants désirant s'assurer les services de médias personnels.

Ces contrats seront privés et ne concerneront que les participants qui en auront fait la demande préalable.

17: CONCLUSIONS.

Ces règles générales peuvent évoluer, l'organisateur se réservant le droit à modifications en fonction des circonstances et de la période.

Ce règlement peut être consulté et téléchargé en format PDF sur les sites Internet qui effectueront le service d'inscriptions en ligne.

Tout participant inscrit s'engage à en avoir pris connaissance.

Pour leur interprétation et leur observation, la loi française et le code de la route en sont les bases légales et officielles.

Saint Rémy de Provence, MAJ Février 2019.